

ENGAGEMENT BÉNÉVOLE, COHÉSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ

AVIS DU CESE - JUIN 2022

Le bénévolat, une réponse toujours pertinente et positive face aux crises

A rebours de l'image actuelle d'une société française fatiguée démocratiquement, qui se replie sur elle-même, qui recherche du sens à donner au travail et où tout se marchandise, le bénévolat, cet « **élan joyeux** » apporte une réelle solidarité à notre pays. Le bénévolat unifie la société de par les liens tissés au quotidien entre les citoyens de tout âge : 22 millions de personnes âgées de 18 ans et plus agissent au sein d'une association, d'un syndicat, d'une mutuelle ou encore d'un parti politique. L'engagement bénévole, mis en exergue pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19, révèle aussi sa fragilité.

22 MILLIONS DE
BÉNÉVOLES

âgés de 18 ans et plus,
oeuvrent en France.

Ces engagés au bénéfice de l'intérêt général agissent sur des champs d'intervention très larges (éducation, social, handicap, santé, culture, sauvegarde de la biodiversité, aide alimentaire...). Le bénévolat doit aussi faire face au vieillissement et départ de ses responsables, à des besoins de formation (complexité administrative, responsabilité, financement...), ou encore à la crise de la reconnaissance tant individuelle que collective.

55 ANS
ET PLUS

c'est l'âge des bénévoles
réalisant la moitié de
volume total de bénévolat
formel en France

Face à ses évolutions nécessaires, comment porter et renouveler l'engagement bénévole ?

LE CESE PROPOSE UNE NOUVELLE
DÉFINITION DU BÉNÉVOLAT :

Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.

Le CESE formule **19 préconisations** pour donner à chaque citoyen la possibilité et la liberté d'être un bénévole mieux formé, reconnu et valorisé.

LES RAPPORTEURS :

Marie-Claire Martel

marie-claire.martel@lecese.fr
01 44 43 64 04

Représentant le Mouvement associatif, Marie-Claire Martel est Vice-présidente du Bureau du CESE et présidente de la COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture). Pour le Groupe Associations, elle siège à la Commission Education, Culture et Communication, à la Commission temporaire Participation démocratique et à la Délégation aux Outre-mer.

Jean-François Naton

jean-francois.naton@lecese.fr
01 44 43 64 12

Conseiller confédéral de la CGT, Jean-François Naton siège au sein des Commissions Education, Culture et Communication, Travail et emploi, et à la Commission temporaire Participation démocratique. Il préside la Commission temporaire Cannabis.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE POUR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE, LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ

1 FACILITER L'ACCÈS AU BÉNÉVOLAT PAR UN MEILLEUR ACCUEIL, UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT ET DAVANTAGE D'INFORMATION

- Proposer aux partenaires sociaux d'expertiser et d'évaluer la **création d'un nouveau droit interprofessionnel** attribué aux représentants syndicaux salariés et employeurs pour les tâches d'intérêt général liées au dialogue social, hors entreprise et administration.
- **Interdire les activités bénévoles en contrepartie de la perception de minima sociaux**, le CESE rappelant que le bénévolat est un acte désintéressé, ne pouvant donner lieu à rétribution financière.

2 VALORISER LES BÉNÉVOLES DE FACON COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- **Augmenter très significativement les moyens humains et financiers** du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire et doubler le montant alloué lors de la première année.
- Instaurer une procédure préalable de **médiation auprès du délégué du Défenseur des droits** dans le département, dans le cas où une collectivité locale ou l'État demande à une association de lui rembourser tout ou partie d'une subvention, le CESE préconise.
- Faire connaître le **congé de représentation** et le **congé engagement** aux actifs et actives ainsi qu'à leurs employeurs publics et privés en menant une campagne nationale d'information. Lancer une étude visant le maintien de la rémunération des salariés prenant un congé pour exercer une responsabilité bénévole.
- **Transformer la déduction d'impôt en crédit d'impôt** pour les bénévoles qui engagent des frais dans le cadre de leur bénévolat.



3 MIEUX FORMER ET RECONNAITRE DAVANTAGE LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES

Il est crucial de sécuriser l'engagement en développant les formations des bénévoles et de leurs responsables au niveau juridique, financier (montage de dossier complexes de demande de subvention ou de partenariat...), managérial (certaines associations doivent gérer des milliers de bénévoles). Le CESE préconise de :

- Simplifier et promouvoir le volet Formation du **Fonds de développement de la vie associative** (FDVA-1), en particulier auprès des petites et moyennes associations, par une augmentation significative de l'enveloppe budgétaire allouée pour accompagner l'extension du Fonds.
- Pour accompagner les bénévoles dans leur démarche de **reconnaissance de leurs compétences acquises via un bilan de compétences ou une validation des acquis de l'expérience** (VAE), mutualiser et coordonner, avec l'appui d'un financement public, les moyens humains et financiers au niveau national pour l'ensemble des organisations recourant au bénévolat et pour les structures publiques concourant à la VAE (prise en compte des apports des passeports bénévoles et des open badges).

4 AMÉLIORER LA MESURE DU BÉNÉVOLAT ET DE SES EFFETS

